

INFO FAVIA 2013

No 1

2012, une année qui redonne quelques couleurs aux institutions de prévoyance suisses

Après deux années de vaches maigres, 2012 est l'année inespérée, qui a vu les principaux indices de la gamme LPP progresser de 5% à 10%. Ceci permettra à bon nombre d'institutions de reprendre des couleurs et d'envisager l'avenir de manière plus sereine.

Pourtant, cette progression quasi générale des actifs financiers s'est déroulée sur fond de tensions et doutes toujours présents : une crise européenne irrésolue et dont les principaux acteurs repoussent les décisions difficiles, puis un environnement macro-économique plutôt incertain sans être pour autant alarmiste.

Mais ce sont les Banques Centrales et une poignée de politiciens aux interventions bien choisies qui auront fait la une en 2012, tenant la barre du navire politico-économique de main ferme et motivant les investisseurs à chaque moment de doute.

Ainsi, tout en s'en réjouissant, on peut se permettre de douter de la justification d'une si bonne performance en 2012 au regard de la solidité des économies, car les grands dossiers problématiques restent sans solution forte à ce jour : dette en Europe et récessions localisées, « falaise fiscale » et ralentissement aux États-Unis, crédibilité et force du rebond chinois ?

Ainsi, cette année de répit bienvenu ne doit pas être une occasion de se relâcher, l'environnement financier reste globalement fragile et les perspectives de rendement faibles, au regard des taux de la Confédération à 10 ans qui flirtent toujours avec le 0.5%. Les investisseurs doivent poursuivre leurs réflexions sur les choix de stratégie d'investissement à long terme, puis s'armer de patience et de discipline, sans être trop susceptibles aux fluctuations et frustrations de court terme qui continueront à être plus fréquentes que par le passé.

Situation de Favia

Avec une performance globale de +7%, Favia atteint une rentabilité qui se situe 1% au-dessus de l'indice Pictet LPP93, référence de nombreuses caisses de pensions. Il convient de relever que les trois mandataires financiers ont connu des fortunes diverses. La palme revient à Vontobel dont la performance de +8.9% surclasse les deux autres acteurs : Lombard Odier a obtenu une performance honorable de +6.2% alors que le mandat confié à la Compagnie financière Edmond de Rothschild montre une performance de +2.2%, néanmoins non comparable avec les deux autres gestionnaires qui s'explique par l'objectif de réduction des pertes qui lui a été assigné. Pour cette raison, la performance de ce gestionnaire est nécessairement plus faible en présence de marchés haussiers comme en 2012.

Au vu de cette performance, le Conseil de fondation de Favia s'est réuni le 15 janvier 2013 et a décidé de rémunérer les avoirs des assurés au taux de 1% en 2012. Les rentes en cours de paiement ne seront pas indexées. En outre le Conseil a décidé d'appliquer un intérêt nul aux capitaux des assurés quittant Favia pendant l'année 2013.

Cette performance réjouissante permet une amélioration substantielle du degré de couverture. De 90.5% au 1er janvier 2012, il se situe à environ 95% à fin 2012, malgré la rémunération de 1% offerte aux assurés de Favia.

Actualité de Favia

Jusqu'au 31 décembre 2012, Favia disposait d'un contrat de réassurances des risques d'invalidité et de décès de ses assurés avec AXA Vie SA. Au terme de la période contractuelle, un appel d'offres a été réalisé. Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA a remporté le mandat en offrant des primes inférieures à celles offertes par ses concurrents ce qui sera bénéfique à la poursuite de l'assainissement de Favia.

Nous vous rappelons que dès le 1^{er} juillet 2013, les conditions de retraite ont été modifiées pour tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons à l'Info Favia 2012 n°3 qui y est consacrée et qui détaille les différentes mesures mises en place. L'Info Favia est disponible sur le site internet de la Fondation à l'adresse www.favia.ch.

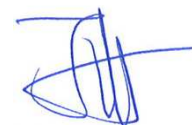
Enfin, nous vous rappelons également qu'un nouveau règlement de prévoyance tenant compte de l'évolution de la législation est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Il a été soumis à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Genève (ASFIP). Dans l'attente de ses éventuelles remarques, le nouveau règlement est disponible sur le site internet. Dès que l'ASFIP aura donné son accord, des exemplaires imprimés seront distribués à chaque Étude.

Pour conclure, nous vous remercions pour la confiance que vous témoignez à Favia et à son Conseil de fondation et vous souhaitons une excellente année 2013.

Le Conseil de fondation



Me Luc Hafner



M. Jérôme Papinot